## Postulat : Le parking de la Possession au service des Lutriens, aujourd'hui et demain! Conseil Communal du 8.5.23 – Final

Le parking de la Possession joue un rôle central dans le stationnement dans le Bourg et son taux d'utilisation est très important. Le parking voisin de la Combe sera certainement très réduit, voir supprimé, en tous cas temporairement, dans le cadre des travaux de construction du nouveau collège. Cela ne manquera pas d'engendrer de très fortes tensions entre ses utilisateurs, que ce soient des habitants du Bourg, des résidents y travaillant en journée ou encore des visiteurs occasionnels.

Par ailleurs la mobilité évolue, tant en termes d'électrification des véhicules, d'augmentation de la part des 2 roues et de l'auto-partage ; le contexte législatif s'adapte à ces changements.

Ces constats amènent notre groupe à déposer ce postulat demandant à la Municipalité d'étudier la mise en place de stratégies ciblées autour du parking de la Possession, afin d'anticiper les tensions prévisibles à court terme et aussi de l'adapter à l'évolution à moyen-terme de notre mobilité.

Ces réflexions pourraient notamment consister à :

- Envisager des espaces réservés aux différentes catégories d'utilisateurs (par ex un étage pour les habitants de Lutry, un autre pour les détenteurs de macarons non domiciliés à Lutry, le solde aux visiteurs occasionnels);
- Equiper de façon significative l'espace dédié aux habitants de bornes électriques, comprenant que ces utilisateurs sont essentiellement des habitants du Bourg, qui ne seront pas en mesure d'installer des bornes de recharges pour leurs véhicules devenus électriques;
- Réserver une modeste partie du parking pour des cases « longue durée » dédiées aux 2roues motorisés s'acquittant de macarons payants, tel que le permet la loi sur la circulation Routière depuis 2021. Cela permettrait aux propriétaires des 2-roues habitants le Bourg de garer sereinement leur véhicule à l'abri des intempéries et dégradations tout en déchargeant les parking vélos déjà sur-utilisés ;
- Encourager la mobilité partagée par des efforts ciblés sur le bourg par la mise en place d'une politique plus dynamique de communication et d'incitation à l'utilisation de véhicule Mobility, chacun d'entre eux remplaçant 11 voitures privées comme le démontrent les études
- Remettre à disposition du public des places actuellement semi-privatisées et peu utilisées au cœur du bourg, par ex les 6 emplacements signalés en jaune au Nord-Est du Château ou encore les places clairement surnuméraires devant l'ancien local des pompiers bien souvent occupées par d'autres utilisateurs que l'actuel bénéficiaire du droit de superficie.

Il nous semble intéressant que la Municipalité se prononce sur ces stratégies dans le cadre de son étude, et les compléte par toutes autres mesures pertinentes visant à apaiser les tensions liées au parking dans le Bourg, à court et moyen-terme. Nous comprenons que ces orientations sont conformes à celle annoncées par la Municipalité dans son programme de législature 2021-26 et que la construction du futur collège nécessite désormais de les préciser.

Chères et chers collègues, Merci par avance pour votre soutien!

J-F Chapuisa +